

### Délibération n°2021/20

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3, L715-2 et L954-2 ;  
Vu le code de la propriété intellectuelle notamment les articles L611-7 et R611-14-1 ;  
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT ;  
Vu le décret n°96-858 du 2 octobre 1996 relatif à l'intéressement de certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics ayant participé directement à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés ;  
Vu le décret n° 2010-619 du 7 juin 2010 fixant les modalités de l'intéressement des personnels de certains établissements publics relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services ;  
Vu l'arrêté du 26 septembre 2005 fixant le montant de la prime au brevet d'invention attribuée à certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics auteurs d'une invention ;  
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

**Objet : Mise à jour des dispositifs d'intéressement des personnels de recherche sur les contrats industriels, les brevets et les logiciels**

Le Conseil d'Administration approuve les dispositifs suivants, joints en annexe :

- Mise à jour du dispositif d'intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique, de prestations de services ou de contrats de consultance ;
- Mise à jour du dispositif d'intéressement des personnels ayant participé directement à la création d'un logiciel ou au dépôt d'un brevet.

La présente délibération annule et remplace les dispositifs suivants adoptés par délibération 2018.31 :

- Dispositif d'intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique, de prestations de services ou de contrats de consultance ;
- Dispositif d'intéressement des personnels ayant participé directement à la création d'un logiciel ou au dépôt d'un brevet.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres : 24

Présents : 14

Pouvoirs : 5

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0



Ronan STEPHAN

Troyes, le 2 juillet 2021

Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 06/07/2021

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 06/07/2021